



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 OCTOBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 16^e jour du mois d'**OCTOBRE**, de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 h 15. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2014-10-7089

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

CONSIDÉRANT QUE l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que, lors d'une séance extraordinaire, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et qu'ils consentent tous, sans exception, à ce que les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour malgré que l'avis de convocation n'en fasse pas mention;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que les sujets suivants soient ajoutés à celui-ci à savoir :

- 4.01 Octroi d'une extension dans le cadre de l'offre d'achat d'une partie du lot 111 du cadastre officiel de Rock Island
- 4.02 Dîner paroissiale de l'Église Sainte-Trinité : demande de don

ADOPTÉE

3.0

2014-10-7090

Adhésion au projet pilote « Cœurs villageois et Cœurs urbains » organisé par Tourisme Canton-de-l'Est (3.0)

CONSIDÉRANT QUE le projet « Cœurs villageois et Cœurs urbains » représente une occasion inouïe pour la Ville de se développer davantage sur le plan touristique;

CONSIDÉRANT QUE le projet engendre un coût de 6 000 \$, mais qu'il est subventionné à 50 % par le Fonds de développement de l'offre touristique;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 OCTOBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil consent à adhérer au projet pilote « Cœurs villageois et Cœurs urbains » organisé par Tourisme Canton-de-l'Est au coût de **3 000 \$**. La dépense est appropriée à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.

QUE *Paul Stuart* est nommé par le conseil pour chapeauter ce projet.

ADOPTÉE

4.0

VARIA (4.0)

4.01
2014-10-7091

Octroi d'une extension dans le cadre de l'offre d'achat d'une partie du lot 111 du cadastre officiel de Rock Island (4.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuvait, lors de la séance ordinaire du 5 mai 2014, une offre d'achat d'une partie du lot 111 du cadastre officiel de Rock Island;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre prévoit la possibilité pour l'acheteur d'obtenir une extension de trois mois si preuve est faite que des progrès sont observés et ce, à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se dit satisfait des avancées accomplies jusqu'à maintenant;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde à l'acheteur une extension de trois (3) mois soit jusqu'au 30 décembre 2014.

ADOPTÉE

4.02
2014-10-7092

Dîner paroissiale : demande de don (4.02)

CONSIDÉRANT QUE des bénévoles organisent à chaque année un dîner paroissiale afin d'amasser des fonds pour l'église Sainte-Trinité de Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'ils sollicitent l'appui financier de la Ville pour cet évènement;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 1 contre)*

Le conseiller Paul Stuart vote contre.

QUE le Conseil accorde un don de **100 \$** pour le dîner paroissiale de l'église Saint-Trinité de Stanstead, la dépense étant appropriée à même le budget Administration.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 OCTOBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.

6.0

2014-10-7093

LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 23.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**M. Philippe Dutil,
Maire**

**Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par
intérim**